

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 29 mars 2010

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°1

ARRÊTÉ

fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Liban, pour la période comprise entre le 1er août 1990 et le 31 janvier 1998.

Du 22 octobre 2009

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense*
; département « gendarmerie ».

ARRÊTÉ fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Liban, pour la période comprise entre le 1er août 1990 et le 31 janvier 1998.

Du 22 octobre 2009

NOR D E F S 0 9 5 3 6 8 3 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.4

Référence de publication : BOC N°12 du 29 mars 2010, texte 1.

Le ministre de la défense,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 253 ter et R. 224-E ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

Arrête :

Art. 1er. Les unités de la gendarmerie, ayant séjourné au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998, répondant aux critères fixés par l'article R. 224.E-II du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, figurent sur la liste jointe en annexe I. du présent arrêté.

Art. 2. Les actions de feu et de combat qui ont été relevées font l'objet de l'annexe II. :

- liste récapitulative des unités concernées ;
- relevé par unité.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division (2S),
chef du service historique de la défense,*

Gilles ROBERT.

ANNEXE I.
**LISTES DES UNITÉS DE LA GENDARMERIE AYANT SÉJOURNÉ AU LIBAN ENTRE LE 1ER
 AOÛT 1990 ET LE 31 JANVIER 1998.**

DÉSIGNATION DES CORPS, UNITÉS, FORMATIONS OU ORGANISMES.	PÉRIODES PENDANT LESQUELLES L'UNITÉ EST RECONNUE COMBATTANTE.	OBSERVATIONS.
Unités de gendarmerie ayant assuré la protection de l'ambassade de France et de ses annexes au Liban (Beyrouth).		
Légion de gendarmerie Basse-Normandie, 9 ^e groupement de gendarmerie mobile Argentan.	Escadron de gendarmerie mobile 3/9 Aunay-sur-Odon.	du 12 septembre 1990 au 25 octobre 1990
Légion de gendarmerie Île-de-France, 2 ^e groupement de gendarmerie mobile Melun.	Escadron de gendarmerie mobile 4/2 Melun.	du 18 février 1991 au 27 février 1991
Légion de gendarmerie Champagne-Ardenne, 19 ^e groupement de gendarmerie mobile Châlons-sur-Marne.	Escadron de gendarmerie mobile 3/19 Reims.	du 27 février 1991 au 29 mars 1991

Nota. Sont également concernés tous les personnels, issus d'autres unités ou services, détachés à titre individuel.

ANNEXE II.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT DES UNITÉS DE LA GENDARMERIE AYANT SÉJOURNÉ AU LIBAN ENTRE LE 1ER AOÛT 1990 ET LE 31 JANVIER 1998.**1. FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE FIGURANT SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES DE LA GENDARMERIE AU LIBAN.**

Escadron 3/9 de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon ; Escadron 4/2 de gendarmerie mobile de Melun ; Escadron 3/19 de gendarmerie mobile de Reims.

2. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES DE LA GENDARMERIE AU LIBAN.

Escadron 21/2 de gendarmerie mobile de Mont-de-Marsan ; Escadron 24/9 de gendarmerie mobile de Noyon ; Escadron 13/6 de gendarmerie mobile de Narbonne ; Escadron 24/2 de gendarmerie de Bayonne.

Formation : Légion de gendarmerie de Basse-Normandie, 9^e groupement de gendarmerie mobile, escadron 3/9 AUNAY-SUR-ODON, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1990.	1991.	1992.
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre	0 3		
Octobre	0 2		
Novembre			
Décembre			

Formation : Légion de gendarmerie d'Île-de-France, 2^e groupement de gendarmerie mobile, escadron 4/2 MELUN, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1990.	1991.	1992.
Janvier		0 1	
Février		0 3	

Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre	0 1		

Formation : Légion de gendarmerie Champagne-Ardenne, 19^e groupement de gendarmerie mobile, escadron 3/19 REIMS, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1991.	1992.	1993.
Janvier			
Février	0 2		
Mars	0 1		
Avril	0 1		
Mai	0 1		
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

Formation : 2^e légion de gendarmerie mobile, groupement II/2, escadron 21/2 MONT-DE-MARSAN, ne figurant pas sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1991.	1992.	1993.
Janvier			
Février			
Mars			

Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre	0		
Décembre	2		

Formation : 9^e légion de gendarmerie mobile, groupement II/9, escadron 24/9 NOYON, ne figurant pas sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1991.	1992.	1993.
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre	0		
Décembre	1		

Formation : 6^e légion de gendarmerie mobile, groupement I/6, escadron 13/6 NARBONNE, ne figurant pas sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1991.	1992.	1993.
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			

Septembre			$\frac{0}{1}$
Octobre			
Novembre			
Décembre			

Formation : 2^e légion de gendarmerie mobile, groupement II/2 BAYONNE, escadron 24/2 BAYONNE, ne figurant pas sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie, au Liban entre le 1^{er} août 1990 et le 31 janvier 1998.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.		
	1993.	1994.	1995.
Janvier			
Février		$\frac{0}{1}$	
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre	$\frac{0}{2}$		